

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE D'ÉCHIROLLES

Demande d'enregistrement et d'agrément d'une activité d'entreposage et d'exploitation de véhicules hors d'usage (VHU) présentée par la société FRPH

NATURE DU PROJET : création d'une activité d'entreposage et d'exploitation de véhicules hors d'usage (VHU).

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 2236 avenue du Général de Gaulle - 38130 Échirolles

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines et 4 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 22 août 2022 à 8h30

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : jeudi 22 septembre 2022 à 17h00

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie d'Échirolles aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-Public-ICPE/Consultation-du-Public-ICPE-2022>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie d'Échirolles,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.